

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 23 JUN 2016**

Délibération
n° 2016.06.207

**ORU Champ de
Manoeuvre :**
convention entre
GrandAngoulême, la
commune de Soyaux
et Logélia Charente
pour la participation à
la réalisation de
15 logements locatifs
publics (PLUS) -
Opération "C6 Ilot 5,
rue Maurice Ravel" :
avenant n°1

LE VINGT TROIS JUN DEUX MILLE SEIZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **17 juin 2016**

Secrétaire de séance : Bernard DEVAUTOUR

Membres présents :

Jean-François DAURE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Vincent YOU, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Véronique ARLOT, Danielle BERNARD, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Catherine DEBOEVERE, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Bernadette FAVE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Ont donné pouvoir :

Marie-Hélène PIERRE à Jean-François DAURE, Guy ETIENNE à Sylvie CARRERA, Xavier BONNEFONT à Vincent YOU, Jacky BONNET à Zahra SEMANE, Samuel CAZENAVE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Véronique DE MAILLARD à Danielle CHAUVET, François ELIE à Philippe VERGNAUD, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Bernadette FAVE, Joël GUITTON à Patrick BOURGOIN, Isabelle LAGRANGE à Véronique ARLOT, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Annie MARC à Fabienne GODICHAUD, Olivier RIVIERE à Stéphane CHAPEAU

Excusé(s) :

Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Jacques PERSYN, Françoise COUTANT, Armand DEVANNEAUX

Absent(s) :

Marie-Hélène PIERRE, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Samuel CAZENAVE, Véronique DE MAILLARD, François ELIE, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, Philippe LAVAUD, Annie MARC, Olivier RIVIERE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 JUIN 2016

**DELIBERATION
N° 2016.06.207**

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE /
LOGEMENT PUBLIC ET POLITIQUE DE L'HABITAT

Rapporteur : Monsieur NEBOUT

ORU CHAMP DE MANOEUVRE : CONVENTION ENTRE GRANDANGOULEME, LA COMMUNE DE SOYAUX ET LOGELIA CHARENTE POUR LA PARTICIPATION A LA REALISATION DE 15 LOGEMENTS LOCATIFS PUBLICS (PLUS) - OPERATION "C6 ILOT 5, RUE MAURICE RAVEL" : AVENANT N°1

Dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain du Champ de Manœuvre à Soyaux, GrandAngoulême a approuvé par délibération n°316 du conseil communautaire du 12 décembre 2013, sa participation financière à hauteur de 60 000 € à l'opération de construction de 15 logements locatifs publics (15 PLUS) sous maîtrise d'ouvrage Logelia Charente.

Comme précisé dans la convention de participation financière relative à cette opération, une première contribution à hauteur de 70%, soit 42 000 €, a été versée par GrandAngoulême à Logelia Charente en janvier 2016. Les 30% restant, soit 18 000 €, seront versés au bailleur sur production du justificatif de lancement des travaux (ordre de service ou déclaration d'ouverture de chantier ou tout autre document justifiant du lancement ou de la réalisation des travaux).

Cependant, le délai de lancement des travaux qui était de 24 mois à compter du 1^{er} avril 2014, date de signature de la convention initiale, a expiré au 1^{er} avril 2016.

Il convient donc d'approuver un avenant n°1 en vue de proroger la convention de participation financière d'un an. Ce délai sera suffisant au bailleur pour produire les pièces justificatives permettant de solliciter le solde de la participation financière à l'agglomération.

Vu l'avis favorable de la commission aménagement durable du territoire du 26 mai 2016,

Je vous propose :

D'APPROUVER l'avenant n°1 à la convention entre GrandAngoulême, la commune de Soyaux et Logélia Charente, prorogeant d'un an le délai de lancement des travaux pour l'opération de construction de 15 logements locatifs publics (15 PLUS) dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain du Champ de Manœuvre à Soyaux.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant, à signer ledit avenant.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

29 juin 2016

Affiché le :

29 juin 2016